

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### UNION STRATEGIE GARANTI

Code ISIN : FR0010237545

FCP géré par CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,  
Crédit Mutuel Alliance Fédérale  
« FIA soumis au droit français »

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Ce FIA est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée aux évolutions de marchés, notamment des marchés actions et taux, sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : €STR capitalisé + 0,40% nets de frais de gestion.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

Cet indice est retenu en cours de clôture, libellé en euro et tient compte de la capitalisation des intérêts.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds applique une gestion flexible et discrétionnaire. Le fonds est dynamisé par des stratégies « multi-marchés » qui reposent sur toutes les techniques de gestion s'appuyant sur les taux, les actions, les devises et éventuellement sur d'autres marchés, de toutes zones géographiques.

#### Incidence des méthodes de limitation de la baisse de la valeur liquidative :

Dans des marchés difficiles (risque de baisse de la VL), l'objectif de limitation de la baisse de la valeur liquidative diminuera également la capacité de rebond du fonds. La méthode de gestion de ce portefeuille peut se traduire par un rendement inférieur à l'objectif pendant une certaine période.

#### Méthode de limitation de la baisse de la valeur liquidative :

Le FIA est géré dans le respect d'un budget-risque. Ce budget risque a vocation à limiter les sensibilités et expositions du portefeuille afin de faire face à son risque le plus extrême. Ce risque extrême est estimé grâce à la méthode de « stress test » qui permet de mesurer la dégradation systématique de toutes les positions du portefeuille. La société de gestion définit les niveaux de dégradation de chacune des classes d'actifs ou type d'investissement (actions, taux, devises, crédit...). Le gestionnaire doit maintenir le résultat du « stress test » à un niveau inférieur à la limite définie par le budget risque, de sorte qu'une dévaluation brutale et maximale du portefeuille ne remette pas en cause l'objectif du fonds. En cas de trop forte consommation du budget risque, les facteurs de sensibilité du portefeuille sont réduits voire supprimés.

Ce budget risque a été déterminé selon une conjoncture de marché donnée et peut être remis en cause si les conditions de marché évoluaient significativement, après agrément de l'AMF et communication aux porteurs.

Le FIA permet également de bénéficier d'une garantie sur les dernières valeurs liquidatives commerciales des années 2011 à 2021 telle que définie dans le paragraphe « garantie et protection ».

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

#### **Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

- **De -40% à +40% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**
  - de -5% à +5% aux marchés des actions de petite capitalisation < 150 millions d'euros.

- **De 0% à 200% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents de toutes notations, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :**

- de 0% à 200% en instruments de titrisation de notation minimale à l'acquisition A-1+ pour le court terme ou AAA pour le long terme selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence ;
- de 0% à 15% en instruments de taux spéculatifs ;
- de 0% à 15% en instruments de titrisation dont la notation est devenue inférieure à celle mentionnée ci-dessus.

- **De -10% à +10% sur l'évolution du prix des matières premières au travers d'OPCVM et/ou de FIA, de contrats futures, de certificats exposés à des indices de matières premières. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières.**

- **De -10% à +10% de l'actif net au risque de change sur des devises hors euro.**

- **De -5% à +5% en cumul sur les marchés émergents actions et taux.**

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation ;
- au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de marchés des matières premières et de change. L'effet de levier indicatif est de 100%.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement recommandée :** Supérieure à 3 ans

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai

#### **Conditions de rachat :**

Les ordres de rachat sont centralisés **chaque vendredi à 12 heures (J)** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du vendredi (J).

A compter du 12/12/2014, le fonds est fermé à toute nouvelle souscription.

La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée tous les vendredis, à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la Bourse de Paris.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 1 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie « 1 » en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes et de sa stratégie de gestion visant à maîtriser les risques et à limiter les baisses de la valeur liquidative dans le cadre de la gestion du budget-risque.

#### **RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de contrepartie :** Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

### FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

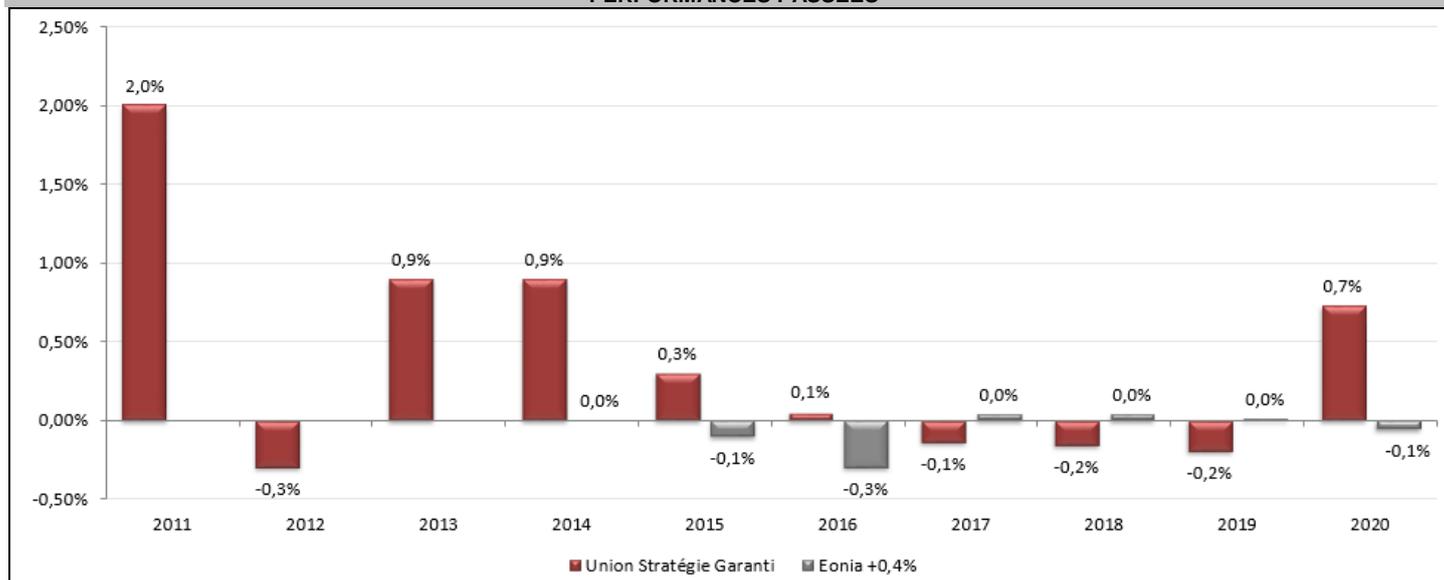
FRAIS D'ENTREE	4%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
<b>FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE</b>	
FRAIS COURANTS (*)	0,00% TTC
<b>FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES</b>	
Commission de performance	Néant

**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur tient compte de la capitalisation des intérêts.

- **DATE DE CREATION DU FIA** : 14/11/2005

- **DEVISE DE LIBELLE** : Euro

- **CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE** : nourricier de GAILLON MAITRE DYNAMIQUE au moment de sa création, il change de maître le 17/09/2007 pour devenir nourricier d'UNION REACTIF VALORISATION et est transformé en fonds non nourricier le 01/10/2010.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

**NOM DU DEPOSITAIRE** : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Service Marketing et Communication

4, rue Gaillon – 75002 PARIS

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

### REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2021.